



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/04/2026

Délibération n°2026-04-28 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 12
- Pouvoirs : 1
- Suffrages : 13
- Convocation du : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois d'avril à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON	X			M. Jean-Claude MAES			X
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS	X		
Mme Francette JACQUES	X			Mme Franceline SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND		X		M. Jacques MALADIN	X		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Liliane PASSE-COUTRIN			X
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN	X		
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE	X		

Secrétaire de séance : Mme Kénia MALADIN-NEBOT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3 et suivants ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Madame la Présidente expose :

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures de délégation de services publics. Elle se compose de membres à voix délibérative et de membres à voix consultative qui assistent les premiers dans

leurs prises de décision. L'ensemble des membres à voix délibérative sont élus, en son sein, par l'assemblée délibérante.

Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, à savoir la Président(e), ou son représentant. Elle est composée de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants, élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée pour le choix des membres de la CDSP.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à un vote à main levée pour le choix membres de la commission de délégation de service public (CDSP), ce qui est accepté à l'unanimité.

Les candidats pour être membres titulaires et suppléants de la CDSP sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Maguy FUMONT-SAMSON	Joël TOTO
Betty BESRY	José ENCELADE
Francette JACQUES	Edouard MONDUC
Francky RODOMOND	Marie-Ange ELIACIN
Kénia MALADIN NEBOT	Jacques MALADIN

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la désignation des conseillers communautaires susvisés en qualité de membres titulaires et de membres suppléants de la CDSP.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) permanente pour la durée du mandat ;
- **D'APPROUVER** la modalité de vote à main levée pour le choix des membres de la CDSP ;
- **D'APPROUVER** la désignation des conseillers communautaires suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Maguy FUMONT-SAMSON	Joël TOTO
Betty BESRY	José ENCELADE
Francette JACQUES	Edouard MONDUC
Francky RODOMOND	Marie-Ange ELIACIN
Kénia MALADIN NEBOT	Jacques MALADIN

- **D'AUTORISER** le / la Président(e), ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZO

Présidente de la CCMG



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : **21 AVR. 2026**
- L'affichage le : **21 AVR. 2026**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr